

## LANCEMENT DE LA CAISSE DE BRANCHE FERROVIAIRE

### L'UNSA-Ferroviaire entendue par le Premier ministre !

Dans un contexte d'ouverture à la concurrence ferroviaire mettant fin au monopole de l'opérateur historique SNCF, de création d'une branche ferroviaire, de l'arrivée de nouvelles Entreprises Ferroviaires sur le marché français, la CPRP SNCF (Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF) devient la caisse de branche : l'UNSA-Ferroviaire se félicite de cette décision gouvernementale !

Une première étape avait été franchie lorsque le Gouvernement avait acté, le 26 juin 2020, le principe de création d'une caisse de branche ferroviaire selon le scénario alors porté par l'UNSA-Ferroviaire. Restait à en fixer les modalités de mise en œuvre, toujours en attente : l'UNSA-Ferroviaire avait interpellé en ce sens par un courrier du 10 mars 2021 les ministres concernés, dont le Premier d'entre eux. La réponse du ministre des Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, adressée le 22 mai 2021 à l'UNSA-Ferroviaire, précise les arbitrages rendus par le Premier ministre, déclinés par une première note de cadrage présentée lors du Conseil d'Administration de la CPRP SNCF ce mardi 25 mai, qui satisfont les revendications de l'UNSA-Ferroviaire, notamment :

- La CPRP SNCF sera sous la marque « caisse de branche » l'unique interlocutrice pour tous les salariés et tous les employeurs de la branche ferroviaire ;
- Un décret confèrera un caractère réglementaire à cette caisse de branche et garantira la délégation de gestion de la CNAM à la CPR ;
- Cette délégation recouvrira un mandat de gestion intégral confié à la CPRP SNCF ;
- Enfin, le maintien de la gouvernance actuelle de la CPRP SNCF est garanti.

Après plusieurs années de mobilisation active de notre Fédération, d'interventions multiples auprès des ministres concernés, et enfin, d'appel à l'arbitrage du Premier ministre, l'UNSA-Ferroviaire se félicite de cette décision qui est une garantie de qualité et d'équité de traitement pour tous les salariés de la branche ferroviaire. Comme l'indique la note de cadrage, « la solution retenue permet d'aboutir au dispositif le plus lisible et le plus simple possible pour les entreprises et pour les assurés ».

La caisse de branche permet de pérenniser l'attractivité de notre secteur à haute technicité en offrant aux salariés un véritable marqueur d'appartenance nécessaire dans un monde concurrentiel. De plus, et en cas de transferts de personnels entre les Entreprises Ferroviaires, ce guichet unique sera un vecteur de neutralité sociale en termes de simplification administrative, pour les salariés comme pour les employeurs.

La persévérance de l'UNSA-Ferroviaire aboutit à une revendication forte et très attendue pour l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire.

La CPRP SNCF deviendra l'interlocutrice unique de tous les salariés de la branche : pour ceux relevant du régime spécial de la SNCF ainsi que pour ceux affiliés au régime général de l'assurance maladie et salariés de la branche ferroviaire.

Didier MATHIS  
Secrétaire Général  
06 19 46 12 30



François PIEROTTI  
Secrétaire Fédéral  
07 78 33 00 67

